

Direction des Affaires Scolaires

2023 DASCO 4 - Académie du Climat – Subvention (3 000€) et Convention annuelle d'objectifs et de partenariat avec le collectif Minuit 12.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Créée à la suite des marches de la jeunesse pour le climat, l'Académie du Climat est un lieu de sensibilisation, de formation et de mobilisation autour des questions socio-environnementales .

Par les multiples partenariats tissés depuis son ouverture, l'Académie du Climat est également devenue un lieu de rencontres, de partage et de création, ouvert sur la Ville et investi par les jeunes. En seulement quelques mois, l'Académie a reçu et organisé plus de 1000 évènements, sensibilisé aux enjeux écologiques près de 15 500 enfants et accueilli plus de 100 000 visiteurs.

Au regard de sa feuille de route, l'Académie du Climat propose, au-delà de l'offre pédagogique déjà mise à disposition des enfants et des jeunes, des contenus s'appuyant sur la culture, les arts et les sciences comme vecteurs de sensibilisation et de transmission des enjeux du dérèglement climatique et de ses conséquences.

À ce titre, l'Académie du Climat, depuis son ouverture, a été un lieu de manifestations culturelles proposant, une offre d'expositions, de performances artistiques et de conférences avec des associations et des acteurs culturels engagés sur le climat.

C'est dans cette volonté de poursuivre le déploiement des transversalités entre les acteurs engagés, que l'Académie du Climat souhaite accompagner les projets portés par le collectif Minuit 12.

L'association Collectif Minuit 12, créée en 2021, est un collectif artistique pluridisciplinaire, qui a pour objet la sensibilisation aux enjeux écologiques.

Cette structure réunit des danseurs et des artistes pluridisciplinaires (musique, photographie, design, théâtre, dessin, scénographie, audiovisuel et arts visuels) autour de créations et de performances artistiques. Elle utilise la danse, l'image et les corps pour créer des expériences sensorielles comme vecteur d'interpellation et de sensibilisation du public aux enjeux climatiques et environnementaux.

Cette démarche a fait l'objet de plusieurs productions sur scène et lors d'évènements alliant art et écologie (Palais Brongniart, Conscious Festival, Festival Atmosphère, Nuit Blanche).

L'association propose aujourd'hui de renforcer sa présence dans la programmation de l'Académie du Climat en partageant son savoir-faire et en interagissant avec les nombreux acteurs de l'Académie. Le collectif présentera au public, en juin 2023 son projet « La Révolution Artistique », où se mêleront performances et expositions autour des enjeux climatiques et environnementaux.

De plus, le Collectif Minuit 12 souhaite faire partie intégrante de la vie de l'Académie du Climat en tissant des liens et en co-construisant avec les associations jeune, en proposant des répétitions ouvertes et des temps d'échange.

Il vous est proposé d'apporter le soutien de la Ville en autorisant la signature de la convention jointe à cette délibération et le versement d'une subvention à hauteur de 3 000 € à l'association Collectif Minuit 12.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DASCO 4 Académie du Climat – Subvention (3000 €) et Convention annuelle d’objectifs et de partenariat avec le Collectif Minuit 12.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l’autorisation de signer une convention annuelle d’objectifs et de partenariat avec le collectif Minuit 12;

Sur le rapport présenté par Patrick BLOCHE au nom de la 6e commission et par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec le collectif Minuit 12, la convention annuelle d’objectifs et de partenariat annexée à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d’un montant de 3000 euros est attribuée au collectif Minuit 12 sise 20, rue de Joinville, 94120 Fontenay-Sous- Bois (201538 – dossier 2023 – 06508)

Article 3 : La dépense correspondante sera inscrite au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2023 et suivants sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.